

## Compte Rendu Bureau Exécutif n° 447 Vendredi 18 novembre 2022 – Présentiel

**Membres du BEX présents :** Jean ZOUNGRANA, Carole CHEVIET, Fabienne HABRIOUX, Françoise SEILER, Didier CHAVRIER, Georges DANTIN, Emmanuel GIRARD,

**Membres Invités :** Ludovic ROYE - DTN, Dominique LE BELLOUR - Président du Conseil Fédéral, Alexandra VIGOUREUX - DAG.

**Membre Excusé :** Peggy DICKENS,

**Liste de diffusion :** Bureau Exécutif, Conseil Fédéral, Présidents des Comités Régionaux et Départementaux, Comités Régionaux et Départementaux, Equipe Technique Nationale, Présidents et membres des Commissions Nationales, Directeurs des Equipes de France, Entraîneurs Nationaux, Coordonnateurs Inter Régionaux, Conseillers Techniques Régionaux.

Début : 18 h 10

SUIVI	
1. Agenda - calendrier du BEX	<p>Prochains BEx : le 2 décembre en présentiel en veille du Conseil des Territoires et du Développement. Les suivants pour 2023, seront les 14/01, 27/01, 16/02, 10/03.</p> <p>Conseil Fédéral, le samedi 19 novembre en présentiel. Conseil Fédéral, les samedis 28 janvier et 11 mars en distanciel.</p> <p>Conseil des Territoires les 3 et 4 décembre et le 2 avril en présentiel. Conseil des Territoires Ultramarins, le 31 mars.</p> <p>Assemblée Générale Fédérale le 1<sup>er</sup> avril</p>

DECISIONS du BUREAU EXECUTIF	
1. Convention FFCK-UNSS	<p>Il a été demandé la mise en place d'une Convention entre la FFCK et l'UNSS avec le projet d'une signature officielle de celle-ci en décembre. La convention a été envoyée une heure avant le début du BEx et n'a donc pas pu être étudiée. La convention sera présentée pour étude au Bureau Enseignement Formation avant passage au BEx et signature avec les partenaires.</p> <p><b>→ Le BEx reporte la validation de cette convention, lors D'un prochain BEx.</b></p>
2. Convention FFCK-USEP	<p>Il a été demandé la mise en place d'une Convention entre la FFCK et l'USEP avec le projet d'une signature officielle de celle-ci en décembre. La convention a été envoyée une heure avant le début du BEx et n'a donc pas pu être étudiée. La convention sera présentée pour étude au Bureau Enseignement Formation avant passage au BEx et signature avec les partenaires.</p> <p><b>→ Le BEx reporte la validation de cette convention, lors de la prochaine réunion.</b></p>

<p>3. Nomination représentant Comité de Façade Maritime Nord Atlantique</p>	<p>Dans les objectifs de la Fédération, la représentation dans les Comités de Bassins Versants et dans les Comités de Façade Maritime au sein du Collège des usagers, devait être renforcée. Une proposition a été faite par le Comité de Façade Maritime Atlantique Nord correspondant aux côtes de la Bretagne et des Pays de la Loire, pour permettre à la FFCK de siéger au sein de ce Comité. Celui-ci se réunit sous la présidence du Préfet Maritime et du Préfet de la Région des Pays de la Loire et travaille sur le document stratégique de façade et son plan d'action dont la mise en œuvre a débuté cette année. Ce Comité peut émettre également des avis dans le domaine de l'eau, de la protection environnementale et autres.</p> <p>Proposition de nomination de Jacques THIOLAT comme titulaire pour la FFCK du Comité de Façade Maritime Nord Atlantique et Tanguy JACOB comme suppléant. Un courrier sera envoyé à Madame LEGRAND, responsable adjointe de la Mission de Coordination des Politiques de la Mer et du Littoral.</p> <p>→ Le BEx valide ces propositions</p>
<p>4. Billetterie Paris 2024</p>	<p>L'objectif est de valider le périmètre de la demande billetterie « Paris 2024 » afin d'intégrer le coût dans les budgets 2023 (2/3) et 2024 (1/3). Une deuxième instruction sera soumise au BEX pour valider les principes d'attribution des billets qui seront réellement attribués à la FFCK fin janvier 2023 après un travail réalisé lors du séminaire BEX – DTN et du colloque des CTS en janvier.</p> <p><u>Eléments de contexte :</u> Trois types de billetterie possible :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• <b>Billetterie sèche</b> réserver aux fédérations uniquement pour l'accès à la discipline concernée qui fait l'objet de l'instruction aujourd'hui</li> <li>• <b>Billetterie packagée</b> commercialisée par ON LOCATION pour répondre aux attentes de différents publics, partenaires publics privée, club de supporters, famille proche des athlètes. Permet d'avoir accès aux billets de l'ensemble de la billetterie des disciplines et de bénéficier de prestation hôtelière</li> <li>• <b>Billetterie grand public</b> : ouvert à tous.</li> </ul> <p>La <b>Billetterie sèche</b> est proposée aux fédérations et permet de formuler une demande de billets pour son sport en avant-première. La demande formulée sera étudiée par le COJO qui attribuera tout ou partie des billets demandés. Ces billets sont exclusivement dédiés au besoin institutionnel de la fédération à destination de ses dirigeants, salariés et encadrant hors staff accrédité pour :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Un usage direct par la fédération,</li> <li>• Avec identification des bénéficiaires, les billets sont nominatifs,</li> <li>• Pas de revente,</li> <li>• 21 novembre 2022, transmission des demandes,</li> <li>• Février retour du COJO,</li> <li>• Paiement en 3 tiers mars 2023 / Juin 2023 / mars 2024.</li> </ul> <p>La revente des Billets est interdite.</p> <p>A noter : Les sportifs sélectionnés au JO 2024 bénéficieront de 4 billets pour leurs proches (2 CNO + 2 ANS). La FFCK propose de rajouter 2 billets supplémentaires à disposition de chaque athlète, pour les proches de ces sportifs sélectionnés.</p> <p><u>Informations techniques :</u> La jauge d'accueil sur le stade de course en ligne sera de 15 000 personnes par épreuve et celle du slalom devrait atteindre 12 000 personnes.</p>

	<p>4 types de place possible, A / B / C / D pour les valides et des prix en fonction des différentes phases.</p> <p>Des places pour les personnes à mobilité réduite et les accompagnants W1 et W1C</p> <p>Les principes retenus :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Achats de billet de manière équivalente entre les trois disciplines</li> <li>• Possibilité d'utilisation pour les acteurs de la fédération, instances fédérales, Athlètes, Collaborateurs, bénévoles, membres de la TRIBU.</li> <li>• Pas de revente déguisée.</li> </ul> <p>Objectifs :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Initier la dynamique TRIBU sur l'ensemble des jours de compétition dans les trois disciplines,</li> <li>• Inviter les acteurs majeurs de la fédération qui soient élus, partenaires, cadres techniques et salariés,</li> <li>• Rassembler l'ensemble du monde des sports de pagaie à cet évènement planétaire pour célébrer le projet « Terre de pagaie » et créer une nouvelle dynamique pour la prochaine olympiade.</li> </ul> <p><b>→ Le BEx valide une proposition de commande des billets et une répartition sur les membres de la Fédération. La demande est transmise au CNOSF puis au COJO et au CIO qui décidera de la répartition sans garantir l'obtention des billets demandés. Elle permet d'arrêter les besoins, en recherchant les budgets correspondants.</b></p>
<p>5. Candidature Championnat de France Short Race et changement de dates</p>	<p>Au niveau de pré-calendrier national, le Championnat de France de Short Race est prévu les 26 et 27 août. Aucun candidat déclaré sur cette date. Le club de Canoë Kayak Epernay se porte candidat à l'organisation sur le week-end des 19 et 20 août 2023. Le contexte local (vendages) ne permet pas d'organiser le week-end prévu au calendrier.</p> <p><b>→ Le BEx ne valide pas cette candidature.</b></p>
<p>6. Candidature Championnat de France Freestyle</p>	<p>Le club nautique de Longues s'est porté candidat pour l'organisation du Championnat de France de Freestyle qui auront lieu les 17 et 18 juin. Cet évènement est intégré au Festival 'Longues Beach Festival ».</p> <p><b>→ Le BEx valide cette candidature</b></p>
<p>7. Candidature Championnat de France U15 Descente</p>	<p>Le Club de Gérardmer s'est porté candidat pour organiser les Championnats de France U15 Individuel, les Championnats de France U15 des régions sur le site d'Epinal sur la période du 27 au 31 octobre 2023.</p> <p><b>→ Le BEx valide cette candidature</b></p>
<p>8. Candidature Championnat de France Dragon boat</p>	<p>Le club des Pagaies Wasseylene s'est porté candidat à l'organisation du Championnat de France de Dragon Boat les 30 septembre et 1<sup>er</sup> octobre, sur le site du Lac du Der.</p> <p><b>→ Le BEx valide cette candidature</b></p>

<p>9. Règlement Sportif 2023 / 2026 Ocean racing</p>	<p>Le règlement sportif Ocean Racing Va'a est proposé à la validation du Bureau Exécutif et sera présenté pour approbation au Conseil Fédéral du 19 novembre 2022.</p> <p>Des compétitions sont prévues en Guadeloupe en janvier 2023.</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La première réunion de relecture a eu lieu le 18 mai 2022,</li> <li>• La deuxième réunion de relecture a eu lieu le 09 juin 2022,</li> <li>• Premier passage en BEx – le 17 juin 2022,</li> <li>• Deuxième passage en BEx – le 20 octobre 2022,</li> <li>• Troisième passage en BEx – 18 novembre 2022.</li> </ul> <p><b>→ Le BEx valide ce règlement sportif OCR 2023-2026</b></p>
<p>10. Compte-rendu CNA Descente en date du 12 septembre 2022</p>	<p>L'ordre du jour de cette réunion était :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Fin de saison 2022, championnats de France Sprint de Tours (annulé par manque d'eau, le championnat de France a eu lieu en réalité à Saint-Pierre de Bœuf),</li> <li>• Préparation des annexes 2023,</li> <li>• Préparation du plan de développement de la Descente : comment repenser nos pratiques en Descente par rapport aux enjeux climatiques (moins d'énergie et moins de disponibilité de la ressource en eau),</li> <li>• Calendrier saison 2023.</li> </ul> <p>Préparation des annexes 2023 :</p> <p>Préparation d'une première version pour fin septembre, puis finalisation en commission nationale descente début octobre, puis relecture par la commission nationale des juges et arbitres et validation au BEX. Présentation des nouvelles annexes lors des championnats de France de Tours.</p> <p>Discussion autour de l'épreuve U21 qui a été rajoutée pour les championnats de France. Il est décidé de faire apparaître l'épreuve U21 sur toutes les courses et si besoin, celle-ci pourra être fusionnée lors des départs de course. Les U21 auront leur propre classement numérique. Cela sera formalisé dans les annexes.</p> <p>La commission Nationale Descente souhaite ouvrir une autre réflexion autour de <b>l'avenir de la Descente par rapport aux enjeux climatiques et énergétiques</b>. En effet, l'augmentation du prix de l'énergie (coûts des bassins à pompe, transport) et l'augmentation des conditions extrêmes (sécheresse, inondation) nous obligent à penser à une évolution de notre pratique de la Descente en compétition.</p> <p><b>→ Le BEx valide ce compte-rendu</b></p>

<b>ETUDES du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Projet FFCK Paris 2024	<p>La France va accueillir les Jeux Olympiques et Paralympiques PARIS 2024. Dans ce contexte, le projet fédéral élaboré par la FFCK, se donne trois objectifs essentiels :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Performer lors des Jeux dans toutes les disciplines,</li> <li>- Construire notre héritage Paris 2024,</li> <li>- Célébrer les Jeux en en faisant une fête pour toutes et tous.</li> </ul> <p>Dans le cadre de la célébration des Jeux, la FFCK a la volonté au-delà de la dimension sportive, d'ajouter une dimension culturelle afin de « réveiller et partager notre histoire » avec le grand public.</p> <p>6 axes</p> <p>1</p> <ol style="list-style-type: none"> <li>1. Contribuer à la réussite sportive des JOP dans une logique d'héritage pour la FFCK (dès fin 2022)</li> <li>2. (Re)mobiliser la Tribu et la faire grandir/évoluer : athlètes, clubs, comités, élu(e)s, cadres, salarié(e)s, pratiquant(e)s, juges et officiel(le)s... (dès fin 2022)</li> <li>3. Participer aux animations du Club France - La Villette (fin 2023 et 2024)</li> <li>4. Faire rayonner la Maison des sports de pagaie avant, pendant et après les JOP (2nd semestre 23)</li> <li>5. Animer des actions grand public pendant les JOP – Vaires-sur-Marne (fin 2023 et 2024)</li> <li>6. Réveiller et partager notre Histoire</li> </ol> <p>293 personnes sont identifiées comme bénévoles techniques pour les JOP.</p>
2. Problème de la date du 19 mars dans le calendrier 2023.	<p>Il semble que cette date soit retenue pour un Test Haut Niveau de Course en Ligne (ce qui doit être présenté en GSOP). Il est demandé de connaître les modalités de sélection pour ces tests.</p> <p>Il se trouve que ce week-end fait partie des 8 week-ends réservés à l'animation régionale et que des régions ont programmé des compétitions régionales dont au moins, l'une d'entre elles, son championnat régional de fond qui est aussi sélectif pour les championnats de France de Fond puisqu'il n'y a plus d'interrégion de fond. Comme il s'agit d'une partie des mêmes athlètes, est-il envisageable de décaler ces tests ?</p>

<b>INFORMATIONS du BUREAU EXECUTIF</b>	
1. Plan de sobriété énergétique	<p>Le plan de sobriété énergétique a été lancé par le gouvernement le 30/08/2022 avec une publication de la feuille de route le 06/10/2022. Il vise à réduire de 10% notre consommation énergétique d'ici 2024 et au regard de l'année de référence 2019. Le ministère des Sports et des Jeux Olympiques a publié son plan pour le mouvement sportif. Ce plan comporte 8 thématiques et propose 40 mesures. Les fédérations sont invitées à mettre en œuvre ces propositions. Un comité de suivi sera mis en place le 6 décembre. Pour connaître le niveau de mise en œuvre du</p>

	<p>plan avant la fin de l'hiver 2022-2023, et ainsi être en mesure de réagir si le plan devait être insuffisamment mis en œuvre, il est demandé aux fédérations de remonter leurs données pour le 25 janvier. Un questionnaire leur sera transmis à cet effet.</p> <p>Un temps d'échange s'en suit au sein du BEx sur les points suivants :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• La mise en œuvre du plan par les commissions sportives et son impact sur le calendrier, les animations le programme et le format des compétitions</li> <li>Regroupement de manifestations,</li> <li>• La communication : plaquettes résumant les principales dispositions à prendre, les écogestes</li> <li>• Aménager des calendriers sportifs avec renforcement de la saison hivernale,</li> <li>• Notre rôle en tant qu'acteur de la formation, et de la sensibilisation à ces questions</li> <li>• L'état des lieux de nos structures,</li> <li>• Les comités régionaux et départementaux et leurs animations. Utiliser notre position de sport de nature pour valoriser des actions au-delà de nos propres activités : journées de l'environnement, formations, créer des synergies autour de la biodiversité...</li> <li>• ....</li> </ul>
<p>2. INR kayak polo du mercredi du 9 novembre</p>	<p>Lors de la phase finale du Championnat National Mixte Excellence à Pont d'Ouilly le 08 octobre 2022, un joueur a agi de manière agressive, verbalement envers plusieurs personnes, principalement vis-à-vis de l'arbitre de la rencontre et du responsable de cette journée et à plusieurs reprises dans la journée.</p> <p>À la suite des événements, le délégué de la CNKP a rédigé un rapport au Président de la Commission Nationale Kayak Polo qui a demandé la saisine de l'Instance Nationale de Régulation conformément au Règlement Sportif Kayak Polo.</p> <p>Ce n'est malheureusement pas la première fois que les instances disciplinaires de la Fédération ont des reproches à l'encontre de ce joueur qui est passé en Commission de Discipline de Première Instance en 2009 après une situation analogue avec insultes à l'encontre d'une Arbitre. Un comportement similaire a été observé en 2015, lors du tournoi des As, à l'encontre de l'arbitre du match et délégué CNA Un Jury d'Appel avait été réuni à cet effet. Lors des Play-off hommes joués à St-Yrieix en 2019, un jury d'appel avait été réuni, toujours pour la même personne et avait demandé la saisine de l'INR déjà à l'époque qui avait pris des sanctions en lui suspendant les fonctions de Joueur, d'Arbitre, et d'Entraîneur sur la fin de la saison.</p> <p>Au regard de tous ces faits et de toutes ces récidives, l'INR a statué pour une suspension de quatre ans de cette personne. Cette suspension prendra effet dès que l'intéressé aura été averti de la sanction. A ce titre et conformément au règlement, il ne pourra exercer aucune des fonctions suivantes durant ces quatre années :</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>• Joueur sur une compétition nationale,</li> <li>• Arbitre sur l'ensemble de l'animation nationale Kayak Polo,</li> </ul>

- Entraîneur sur un match de Kayak Polo, y compris les U15 et U18.

Fin du BEX à 20 h 30

Secrétaire de séance : Emmanuel GIRARD

Jean ZOUNGRANA, Président Fédéral

